Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit:

COPPER ANTI-SEIZE PASTE

Date de création/révision:

29.06.17 Version: 1.1

Ref.Nr.: BDS000171_2_20170629 (FR) Remplace:

BDS000171 20161018

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

COPPER ANTI-SEIZE PASTE

Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Lubrifiants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries UK Ltd. Ambersil House - Wylds Road Castlefield Industrial Estate TA6 4DD Bridgwater Somerset United Kingdom

Tel.: +44 1278 727200 Fax.: +44 1278 425644 E-mail: hse.uk@crcind.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

(+44)(0)1278 72 7200 (office hours)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique: Aérosol, catégorie 1

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Le classement est basé sur méthode de calcul.

Santé: Irritation cutanée, categorie 2

Provoque une irritation cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.,

catégorie 3



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit : COPPER ANTI-SEIZE PASTE produit : Date de création/révision : Ref.Nr.: BDS000171 2 20170629 (FR) Remplace :

sion: 29.06.17 Version: 1.1

BDS000171_2_20170629 (FR) Remplace : BDS000171_20161018

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Le classement est basé sur méthode de calcul.

Environnement: Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

Le classement est basé sur méthode de calcul.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Indentificateur du produit: Contient:

des hydrocarbures

Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement: Danger

Mention(s) de danger: H222 : Aérosol extrêmement inflammable.

H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Conseil(s) de prudence: P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source

d'ignition.

P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 : Éviter de respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une

température supérieure à 50°C/122°F.

P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.

2.3. Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

(composants dangereux	Numéro N° CAS EC-pr	w/w	Classe et catégorie de	Montion do danger	Notes		
	Composants dangereux	d'enregistrement	N° CAS EC-nr	%	danger	Mention de danger	Mores	

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

 Nom du produit :
 COPPER ANTI-SEIZE PASTE
 Date de création/révision :
 29.06.17 Version : 1.1

 Ref.Nr.:
 BDS000171_2_20170629 (FR)
 Remplace :
 BDS000171_20161018

hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole Gaz de pétrole (1,3-butadiène < 0.1%)	01-2119485926-20	68512- 91-4	270- 990-9	50- 75	Press. Gas, Flam. Gas	H280,H220	K,G
Hydrocarbures, C6-C7, n- alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	01-2119475514-35	-	(921- 024-6)	<25	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2	H225,H315,H336,H304,H411	B,Q
huile minerale (IP 346 DMSO extract < 3%)	-	-	-	10- 25	-	-	В
cuivre	01-2119480154-42	7440- 50-8	231- 159-6	<2.5	Acute Tox. 4, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2	H302,H400,H411	В,М

Explication des notes

B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail

G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7)du règlement REACH n° 1907/2006

K : la classification comme cancérogène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (Einecs no 203-450-8)

M: M acute = 10

Q : Le numéro de CAS est seulement un identificateur à employer en dehors de l'UE pour les entrées en stock.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux :	Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Contact avec la peau :	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Inhalation :	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'éxtérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Ingestion :	En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les poumons. Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin. Laisser à jeun.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation :	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion.Risque de pneumonie Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
Contact avec la peau :	Irritant pour la peau Symptômes: rougeur, douleur.
Contact avec les yeux :	Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires



^{(*} Explication des phrases: chapitre 16)

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

COPPER ANTI-SEIZE PASTE

Date de création/révision :

29.06.17 Version: 1.1

produit : Ref.Nr.:

BDS000171 2 20170629 (FR)

Remplace: BDS000171_20161018

Informations générales :

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C. Forme des produits de décomposition dangereux CO,CO2

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition
Assurer une ventilation adéquate
Porter un vêtement de protection et des a

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Eviter l'accumulation de charges électrostatiques L'équipement devra être mis à la terre Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du COPPER ANTI-SEIZE PASTE produit:

Date de création/révision:

29.06.17 Version: 1.1

Ref.Nr.:

BDS000171 2 20170629 (FR)

Remplace: BDS000171 20161018

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.

Assurer une ventilation adéquate

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Laver à fond après l'usage

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à

Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Lubrifiants

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
cuivre	7440-50-8	VME	1 mg/m3 (dust)
huile minerale (IP 346 DMSO extract < 3%)	-	VME	5 mg/m³ (brouillards de l'huile)
		VLE	10 mg/m³ (brouillards de l'huile)
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse		-	
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	-	VME	500 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, France		-	
cuivre	7440-50-8	VME	1 mg/m3 (dust)
		VLE	2 mg/m3 (dust)
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	-	VME	1000 mg/m3
		VLE	1500 mg/m3
huile minerale (IP 346 DMSO extract < 3%)	-	VME	5 mg/m³ (brouillards de l'huile)
		VLE	10 mg/m³ (brouillards de l'huile)

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

Protection individuelle: Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les

yeux lors de l'utilisation du produit

Dans tous les cas, manipulez et utilisez le produit conformément aux normes

d'hygiène en vigueur dans l'industrie.

Assurer une ventilation adéquate



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du COPPER ANTI-SEIZE PASTE produit:

Date de création/révision:

29.06.17 Version: 1.1

Ref.Nr.: BDS000171 2 20170629 (FR) Remplace:

BDS000171 20161018

inhalation:

En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.

Protection respiratoire recommandée:

Masque antigaz contre les vapeurs organique (type AX)

la peau et les mains :

Pendant usage du produit porter des gants de protection contre les produits

chimiques (norme EN 374).

Utilisez des gants réutilisables d?une durée de protection minimale de 30 minutes. La durée de protection des gants doit être supérieure à la durée totale de l?utilisation du produit. Si la tâche dure plus longtemps que la durée

de protection, il faut changer les gants en cours d'atilisation.

Gants recommandés:

les yeux :

Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.

Contrôles d'exposition liés à la Éviter le rejet dans l'environnement. protection de l'environnement:

Recueillir le produit répandu.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

Aspect : état physique : Liquide en aérosol avec propulseur propane/butane.

couleur: Cuivre. odeur: Solvant.

: Ha Non applicable. Point/intervalle d'ébullition : 60 - 95 °C

- 35 °C (en vase clos) Point d'éclair :

Vitesse d'évaporation : Non connu. Limites d'explosion : limite Non connu. supérieure :

limite inférieure : Non connu. Pression de vapeur : Non connu.

Densité relative : 0.81 g/cm³ (à 20°C). Insoluble dans l'eau Hydrosolubilité :

> 200 °C Auto-inflammabilité : Viscosité: Non connu.

9.2. Autres informations

COV = composés organiques volatils

510 g/l

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit:

COPPER ANTI-SEIZE PASTE

Date de création/révision:

29.06.17 Version: 1.1

Ref.Nr.:

BDS000171_2_20170629 (FR)

BDS000171_20161018 Remplace:

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

toxicité aiguë:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
corrosion cutanée/irritation cutanée:	Provoque une irritation cutanée.
lésions oculaires graves/irritation oculaire:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
sensibilisation respiratoire ou cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
mutagénicité sur les cellules germinales:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
cancérogénicité:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité pour la reproduction:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
danger par aspiration	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation :	L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements			
Ingestion :	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion.Risque de pneumonie			
Contact avec la peau :	Irritant pour la peau			
Contact avec les yeux :	Peut entraîner irritation.			



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

COPPER ANTI-SEIZE PASTE

PASTE Date de création/révision :

29.06.17 Version: 1.1

produit : Ref.Nr.:

BDS000171_2_20170629 (FR)

Remplace: BDS000171_20161018

Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	-	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 25000 mg/m3
		LD50 derm.rat	> 2000 mg/kg

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	-	LC50 poisson	> 10 mg/l
		EC50 daphnie	3 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'éimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit:

Ref.Nr.:

COPPER ANTI-SEIZE PASTE

BDS000171_2_20170629 (FR)

Date de

création/révision:

Remplace:

29.06.17 Version: 1.1

BDS000171 20161018

précaution d'usage.

Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnment, éliminer ce produit dans un

centre agréé de collecte des déchets.

Emballage contaminé: La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et

nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro UN: 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: **AEROSOLS**

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: ADR/RID - Code de

classification:

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable. Groupe d'emballage:

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement:

IMDG - Polluant marine No

IATA/ICAO - Dangereux pour

l'environnement:

Non

Non

2.1

5F

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel: (D)

IMDG - Ems: F-D, S-U IATA/ICAO - PAX: 203

IATA/ICAO - CAO 203

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

 Nom du produit :
 COPPER ANTI-SEIZE PASTE
 Date de création/révision :
 29.06.17 Version : 1.1

 Ref.Nr.:
 BDS000171_2_20170629 (FR)
 Remplace :
 BDS000171_20161018

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH) Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des mentions de danger:	 -:- H220: Gaz extrêmement inflammable. H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H302: Nocif en cas d'ingestion. H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315: Provoque une irritation cutanée. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
acronyms and synonyms:	VME = valeurs limites de moyenne d'exposition VLE = valeurs limites d?exposition (de court terme) COV = composés organiques volatils PBT = persistant bioaccumulative toxic vPvB = very persitant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigenges de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

